



Changements dans les réglementations: contraintes et opportunités

Les services de la navigation aérienne, comme toute l'industrie aéronautique, doivent faire face depuis quelques années à un développement accéléré en matière de normes édictées tant par des instances internationales que nationales. Le risque est de voir apparaître des divergences entre les différentes prescriptions. C'est ici que le régulateur national a un rôle important à jouer pour retranscrire les normes dans le droit national. Du côté des ANSPs, une grande flexibilité et une capacité à s'adapter sont exigées. Afin de pouvoir participer optimalement dans le cadre du processus d'élaboration et/ou d'implémentation des nouvelles réglementations la concernant directement, skyguide a fait le choix de la proactivité et mis en place un véritable «regulation management».

Origine

L'origine de l'inflation de la réglementation se situe notamment dans les tragiques événements ayant touché l'aviation, tels que ceux de 2001, ainsi que dans la mondialisation et la croissance du trafic aérien, ce qui requiert une harmonisation législative au niveau mondial et, en ce qui concerne notre société, principalement européen.

En effet, les réglementations en matière notamment de sûreté, de sécurité, d'environnement mais aussi de certification du personnel n'ont cessé de se renforcer ces dernières années, et ce à différents niveaux. D'un autre côté, les règles relatives à l'environnement organisationnel de l'entreprise tendent également à évoluer de plus en plus rapidement.

Plusieurs instances

Au niveau mondial, l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) reste l'organe qui définit la réglementation internationale en matière d'aviation civile par les «Standards and Recommended Practices». A cette organisation s'ajoutent un certain nombre d'instances qui œuvrent pour le développement de la législation aéronautique au niveau

européen: l'Union européenne (UE), la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), Eurocontrol et nouvellement l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA).

Les «standards and recommended practices» de l'OACI sont directement applicables en Suisse pour la mise en œuvre des services de la navigation aérienne. Cependant, l'OACI n'établit souvent que des normes minimales n'ayant pas de valeur contraignante et qui doivent être retranscrites dans différents pays ou régions.

En Europe

L'UE a considérablement renforcé son apport législatif ces dernières années, que ce soit en matière de licence des contrôleurs aériens, des enquêtes sur les accidents d'aéronefs ou la mise en place du Single European Sky (SES). Cette législation européenne est étendue à la Suisse conformément aux Accords bilatéraux.

Eurocontrol également peut adopter des recommandations, prononcer des décisions et adopter des normes obligatoires pour tous les Etats membres. Parmi les actes adoptés récemment par Eurocontrol, on remarquera les «Eurocontrol Safety Regulatory

Requirements» (ESARR), qui forment la base de la supervision en matière de sécurité dans l'ATM. Cette base composée par les ESARR avait été souhaitée par la CEAC afin d'obtenir une harmonisation des réglementations ATM en matière de sécurité. Les ESARRs seront de surcroît transposés dans la législation communautaire dans le cadre de la réglementation SES.

Quant à l'AESA, qui fut créée en 2002 pour promouvoir le plus haut niveau de sécurité et de protection de l'environnement, elle a pour tâche d'élaborer un cadre de réglementations communes permettant d'assurer la compatibilité et la sécurité dans le système aéronautique européen. Ces réglementations deviendront obligatoires suite à leur adoption par la Commission européenne. Or il faut mentionner que l'AESA verra vraisemblablement ses compétences s'étendre aux services de la navigation aérienne dans un futur proche.

Participation recherchée

Le fait que des actes législatifs puissent émaner de ces différentes instances, poursuivant a priori des objectifs similaires, fait craindre l'apparition de divergences entre les différentes prescriptions. Toutes les réglementations édictées au niveau international sont soit directement applicables en Suisse, soit doivent être traduites dans le droit national. A cette fin, les instances nationales ont aussi leur rôle à jouer en sus de leur rôle de législateur pouvant édicter des règles spécifiques à la Suisse.

Skyguide considère essentiel d'être informée des nouvelles réglementations touchant les activités de l'entreprise et d'avoir la

possibilité de se prononcer dans la mesure du possible déjà durant la phase d'élaboration de ces dernières. Pour ce faire, skyguide a introduit un processus «regulation management» applicable à l'ensemble de l'entreprise, dont le but est de permettre une participation optimale dans le cadre du processus d'élaboration et/ou d'implémentation de nouvelles réglementaires ou législatives, ainsi que de décisions concernant la marche des affaires. Toutes les mises en consultation ou demandes de prises de positions sont rassemblées dans ce même canal interne en fonction du processus susmentionné.

Veille constante et prises de position

Ce processus implique une constante veille législative et réglementaire, tout changement ne faisant pas nécessairement l'objet d'une demande de consultation adressée directement à notre société. L'objet sous revue est analysé de manière préliminaire afin de déterminer la pertinence du changement législatif pour l'entreprise, avant de l'envoyer aux spécialistes internes du domaine concerné pour prise de position. Ces avis sont ensuite consolidés en une position skyguide qui sera transmise à l'organisation consultante soit directement soit indirectement à travers les instances nationales lorsque l'Etat est formellement l'autorité consultée.

A titre d'exemple, en 2007, skyguide a eu l'opportunité de s'exprimer sur une centaine de prescriptions proposées par les différentes instances internationales, qu'il s'agisse d'une mise à jour





Les instances nationales ont un rôle important à jouer. Photo: La coupole fédérale. © Parlement suisse

d'une convention ou de développements dans les domaines mentionnés plus haut. Au niveau national, skyguide a eu la possibilité de s'exprimer sur une vingtaine d'actes législatifs et décisions relevant soit du domaine aéronautique, tels que la révision de la loi sur l'aviation, les émoluments de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), de nouvelles procédures de vol, l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique, les licences des contrôleurs, soit de domaines touchant au droit de l'entreprise aussi variés que la nouvelle loi sur les marchés publics ou la loi sur la TVA.

Flexibilité exigée

Toutes les unités de la société peuvent être concernées par ce processus, qui doivent dès lors tenir leurs experts à disposition afin de livrer leurs avis dans les délais impartis. Cependant, il exige une mise à disposition d'un nombre de ressources de plus en plus considérable au sein de l'entreprise, ressources déjà largement consacrées à la mise en œuvre des évolutions dues aux modifications réglementaires. Cette abondance de nouvelles réglementations requiert dès lors une grande flexibilité et un potentiel d'adaptation de la part de skyguide et de ses

employés. Il est essentiel pour skyguide de pouvoir participer aux travaux en cours dès que possible afin d'avoir l'opportunité d'influencer les développements futurs dans son domaine d'activité et de s'y préparer de manière optimale. Ainsi, la gestion de ces développements législatifs représente un des défis auquel skyguide est et sera confrontée dans les prochaines années.



Simone Rossier

Deputy Head Legal Department,
skyguide

skymag

DECEMBRE 2008

DOSSIER # 17

[contact](#)

[télécharger le dossier complet \(2.4 Mo\)](#)

[s'abonner à skymag](#)

www.skyguide.ch



IN FOCUS

- 1 Les services de la navigation aérienne en pleine mutation
- 2 Changements dans les réglementations: contraintes et opportunités
- 4 Comment la gouvernance des SNA améliore la performance du contrôle aérien
- 7 Modularité ou intégration: quelle voie la technique ATM doit-elle emprunter?
- 9 Pas de changement sans communication
- 11 Gestion du changement: comment vaincre les résistances
- 14 Le succès de la modularité: tenants et aboutissants d'une démarche de changement



IN FOCUS

- 16 Cap sur la sécurité: passer de la gestion à la culture de la sécurité

